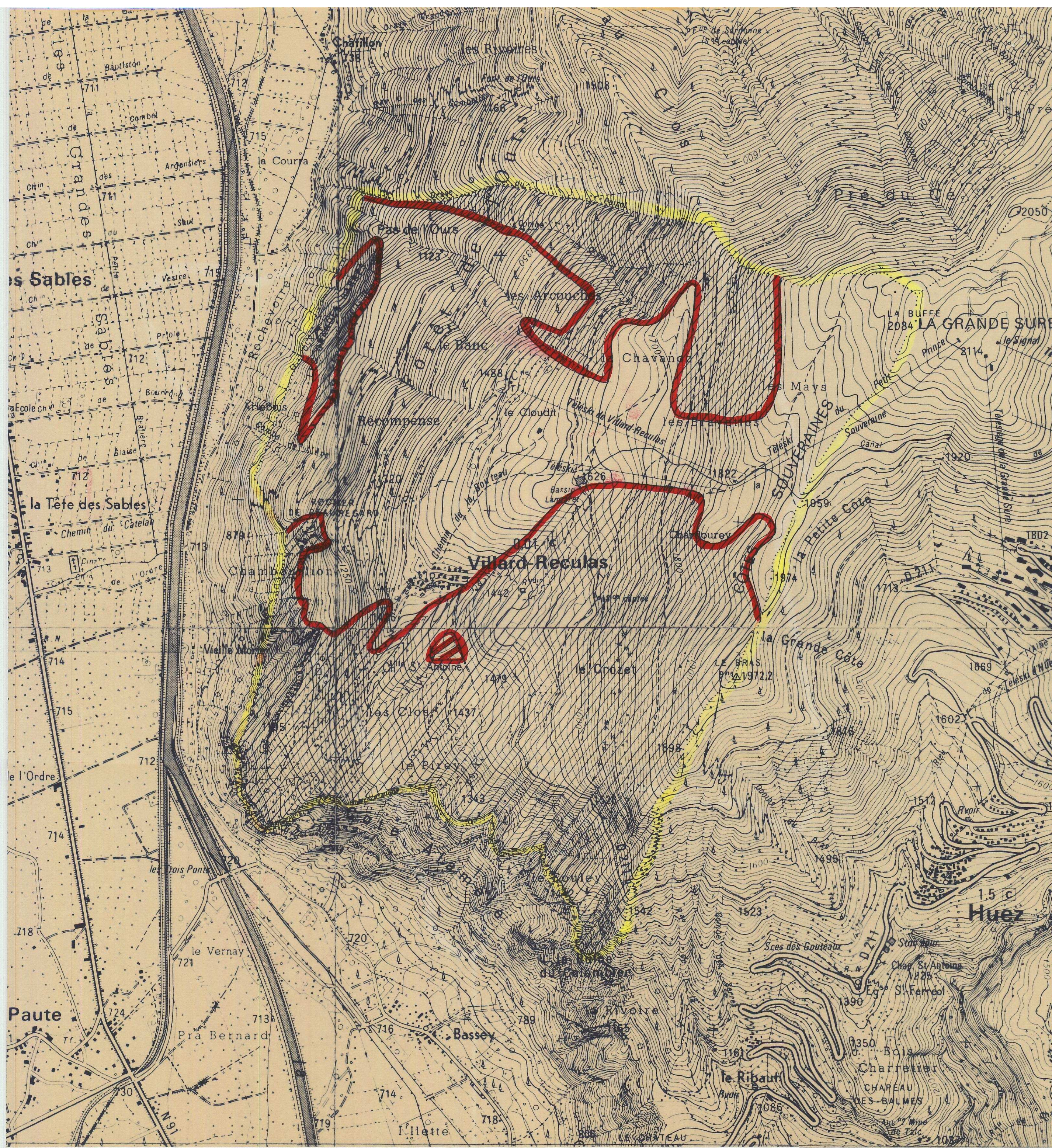




—DEPARTEMENT de L'ISERE—

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42. Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42. Av. Marcelin BERTHELOT - 38100 GRENOBLE - tel: 09.41.09

Direction Départementale de l'Équipement
9. Quai CREQUI - 38000 GRENOBLE - tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE VILLARD-RECLAS

Vu pour être annexé à l'arrêté du 4 OCT. 1985

N°INSEE 550

Grenoble le

Pour le Préfet Commissaire de la République du Département de l'Isère

M. COMMON

LEGENDE

INONDATIONS

Code du règlement

11 Zone submersible de fond de vallée

12 Zone inondable par ruissellement sur versant

2 Zone marecageuse

3 Zone de débordement des torrents

4 Zone d'instabilité du lit

51 Glissements importants

52 Glissements de faible ampleur

61 Zone dangereuse

62 Zone de moindre risque

7 Zone d'effondrements

CRUES TORRENTIELLES

GLISSEMENTS de TERRAINS

AVALANCHES-ÉBOULEMENTS

EFFONDREMENTS

NOTA: Construction réglementée= interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Geologue: Liliane BESSON

Dessinateur:

Etabli 1972

Modifié 02 1985

Approuvé 198

AP. 21.03.73

ECHELLE 1/10000